



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 9 février 2023
Convocation du : 3 février 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le neuf février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Arnaud MARIE, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Alexis DEBUISSON

DE23.018

FINANCES

**FONDS DE CONCOURS POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT VAAST
DEMANDE DE SUBVENTION**

Autorisation - Approbation



Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de sauvegarde de son patrimoine ancien et historique, la ville a prévu de rénover la girouette (Coq), la croix sommitale et le système de protection contre la foudre de l'Eglise Saint Vaast.

Le montant de l'opération est estimé à 104 352,60 € TTC.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a créé un fonds de concours pour la préservation du patrimoine.

Ce fonds est destiné à la mise en valeur du patrimoine architectural :

- . ayant une valeur historique ou de mémoire témoignant d'une période précise de l'histoire locale
- . ayant une valeur d'usage liée à l'activité humaine
- . ayant un degré de rareté
- . âgé de plus de 50 ans

Ainsi, dans le cadre de ces différentes thématiques, la ville sollicite une aide financière pour la partie de prestations intellectuelles et de travaux relative à la rénovation et la préservation de la girouette et la croix sommitale de l'église Saint Vaast.

Le montant prévisionnel du fonds de concours est de l'ordre de 33 848,15 € (montant maximum)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

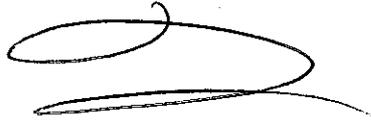
- d'approuver la demande de subvention pour la rénovation et la préservation de la girouette et de la croix sommitale de l'église Saint Vaast auprès de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours pour la préservation du patrimoine à hauteur de 50 % des dépenses éligibles
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Alexis DEBUISSON
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

